



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-31036-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.450**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX - EXTENSION DE L'EQUIPEMENT DE PROXIMITÉ ALBERT CAMUS - LOT 2 - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Helliot BRAMI

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.27

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/09/13

CB (92.89)

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Jean CHORRO

**Nomenclature** : 1.7 Actes spéciaux et divers

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHÉ DE TRAVAUX - EXTENSION DE L'EQUIPEMENT DE PROXIMITÉ

ALBERT CAMUS - LOT 2 - SIGNATURE DU MARCHÉ

- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n°2013.318 du 08 juillet 2013, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés ainsi que tous les documents s'y rapportant relatifs aux marchés de travaux pour l'extension de l'équipement de proximité Albert Camus (10 lots sur les 11 lots initiaux).

Seul le lot 2 (Gros-œuvre / maçonnerie) n'avait pu être attribué, en effet le lendemain de l'attribution du marché par la Commission des Procédures Adaptées, nous avons appris que l'entreprise attributaire avait été mise en redressement judiciaire.

La procédure a donc été déclarée sans suite, et a été relancée.

Les variantes sont autorisées.

Une Prestation Supplémentaire Eventuelle obligatoire est prévue :

- **pour le lot 2 : prévue pour les équipements techniques en toiture terrasse.**

Le marché débute à sa notification et s'achève à la fin de la garantie de parfait achèvement.  
La durée prévisionnelle du marché est de 21 mois.

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de **9** mois, dont un mois de préparation de chantier.

Ce délai part à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer en premier l'exécution des travaux lui incombant.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier est le **07/10/2013**.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2013/52CB a été adressé le 03 juillet 2013 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E paru le 06 juillet 2013
- B.O.A.M.P paru le 06 juillet 2013

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 05 aout 2013 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 3 plis.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	60%
2-Valeur technique	40%

Conformément à l'article 6 du règlement de la consultation, des négociations se sont déroulées avec les trois candidats classés premiers lors de l'analyse des offres.

Au cours de la séance du 05 septembre 2013, les membres de la Commission des Procédures Adaptées ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- **lot 2 : Entreprise GAMBA, pour un montant après négociation de 226 112,52 € HT avec variante / PSE non retenue.**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que tous les documents s'y rapportant relatifs au marché de travaux pour l'extension de l'équipement de proximité Albert Camus – relance du lot 2, avec la société suivante :

- pour le lot n°2 : **Entreprise GAMBA, pour un montant après négociation de 226 112,52 € HT avec variante.**

**2013.450 - MARCHÉ DE TRAVAUX - EXTENSION DE L'EQUIPEMENT DE PROXIMITÉ  
ALBERT CAMUS - LOT 2 - SIGNATURE DU MARCHÉ**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**